

DE22.102

FINANCES
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
PARTICIPATION FETE DES NIEULLES
EXERCICE 2022

Autorisation - Approbation

☪

Diverses demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées par les associations pour l'année 2022 pour l'organisation de la fête des Nieulles.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Perçu 2021*	Montant Proposé 2022
	<u>Frais participation Nieulles</u> (subventions débloquées sur présentation de factures, ajustées en conséquence, mais plafonnées au montant indiqué)		
6745/01	-Association des Petits Pêcheurs Armentériois	444 €	444 €
	-Les Amis de la Country	444 €	444 €
	-Club de Loisirs Léo Lagrange	444 €	444 €
	-Jacques et Françoise de Luxembourg	265 €	444 €
	-Les Amis de l'Aviation	0 €	444 €
	-La Jeune Garde	0 €	444 €
	-Secours Populaire	0 €	444 €
	-Comité de quartier du Bizet	439 €	444 €
	-Comité de quartier Léo Lagrange	231 €	444 €
	-Comité de quartier Ile de Flandre	442 €	444 €
	-Comité de quartier des Prés du Hem	444 €	444 €
	-Comité de quartier Rond-Point/Saint Roch	303 €	444 €
	- Oxalis (Majorettes)	0 €	444 €

* montant perçu pour la parade de Noël

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les versements ci-dessus.